

Arrêté N°2023-239

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3 et L613-4 et R613-32 et suivants, relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté 2023-188 du 15 juin 2023, portant composition du jury de VAE du master sciences de l'éducation et de la formation – métiers de l'insertion et de la formation des adultes

Arrête :

Article 1 : L'annexe jointe à l'arrêté 2023-188 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

- au lieu de : année universitaire 2022-2023
- lire : année universitaire 2023-2024.

Les autres dispositions de l'annexe demeurent inchangées.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 07/09/2023

Pour La Présidente,



Nathalie DOMPNIER

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2023 - 2024

Intitulé exact du diplôme :

Master sciences de l'éducation et de la formation

Métiers de l'insertion et de la formation des adultes

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Thierry BOUCHETAL	mcf
Enseignant-chercheur Titulaire	Marc GUIGNARD	mcf
Enseignant-chercheur Titulaire	Hélène CROCE SPINELLI	mcf
Professionnel Titulaire	Catherine HUET	Consultante accompagnement - Formatrice
Professionnel Titulaire	Safa RACHEDI	Consultant accompagnement au changement